

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le : Huit Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2023

PRESENTS : MM MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, BRUNO Sébastien.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	15
votants	22

Absents ayant donné pouvoir :

*Monsieur MATTON François à Madame MARTIN Agnès,
Monsieur SILVE Didier à Monsieur VOTA Serge,
Madame VARINOT Siriane à Madame DIGNAC Elisabeth,
Monsieur MURET Philippe à Madame WANIART Anne Marie,
Madame FUCHS Caroline à Madame VILLETTE Séverine,
Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,
Monsieur HERMELIN Grégory à Monsieur BRUNO Sébastien.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le :
et de la publication sur le
site internet
le :

Absente : Madame PESCH Solène.

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 23/41

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LA REALISATION DE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PAYSAGE
CULTUREL**

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

La Commune envisage la réalisation de travaux d'aménagement sur la parcelle 5099 section A située Route du Bourrian et mitoyenne à la Route Départementale 61.

Il s'agit de créer un espace paysagé destiné à accueillir des œuvres monumentales. Il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour la réalisation de ces travaux.

Pour cela, il est nécessaire de :

- créer et sécuriser des accès,
- aménager des allées de stationnement,
- préparer le sol, amendement organique,
- planter des arbres de grande hauteur,
- déployer des réseaux d'eau et d'électricité, éclairer les arbres et les œuvres,
- aménager des supports capables de recevoir des œuvres monumentales de plusieurs centaines de kilos.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS n° 23/ 41 DU 8 JUIN 2023 (SUITE)**

Des visites pourraient être organisées pour les écoles du village et les associations.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 100 000 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var et à signer la convention définissant les modalités de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à **LA MAJORITE des suffrages exprimés**, (Monsieur Sébastien BRUNO s'abstient) :

- DONNE** son accord pour la réalisation d'un espace paysagé et culturel sur la parcelle 5099 section A située Route du Bourrian et mitoyenne à la Route Départementale 61,
- SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départementale du Var,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 8 Juin 2023

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

